

P.E.R

PLAN EPARGNE

RETRAITE



Le guide Neo Assurances
pour anticiper sereinement votre avenir



La retraite, de quoi parle-t-on ?

**La retraite, vous en entendez parler fréquemment.
Vous-même y pensez régulièrement. Mais savez-vous
comment fonctionne la retraite en France ?**

**Retraite générale, complémentaire et supplémentaire, vous
ne savez pas à quoi ça correspond ? On vous explique tout !**

**COMMENT ESTIMER CE DONT VOUS AUREZ
BESOIN À LA RETRAITE ?**

**QUELS SONT LES DISPOSITIFS QUI VOUS
PERMETTENT DE CONSTITUER VOTRE
RETRAITE ?**

**COMMENT OPTIMISER VOTRE ÉPARGNE
POUR CONSTRUIRE VOTRE RETRAITE ?**

**COMMENT PRÉPARER VOTRE RETRAITE AVEC
NEO ASSURANCES ?**

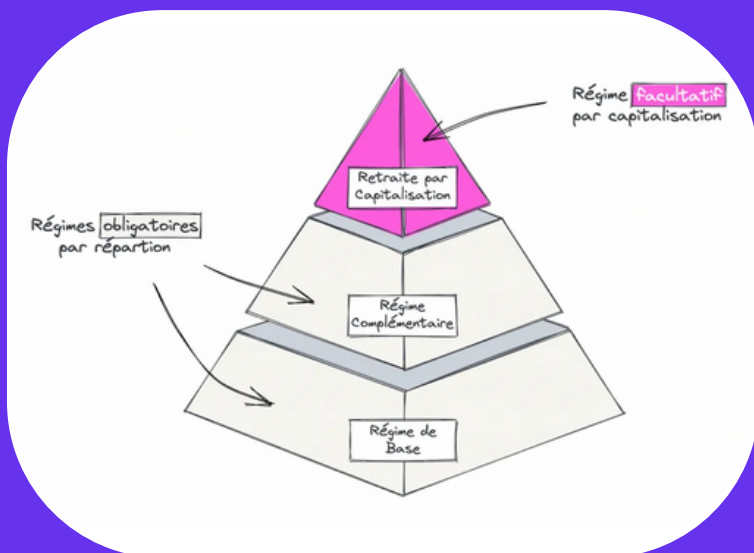
Ce que vous devez retenir pour votre retraite :

1 - QUELS SONT MES DROITS ?

1 - C'EST LA PARTIE DITE « OBLIGATOIRE » DU SCHÉMA (ÉTAGES VERT FONCÉ DE LA PYRAMIDE) : VOUS NE VOUS OCCUPEZ DE RIEN !

VOUS COTISEZ CHAQUE MOIS UNE PARTIE DE VOS REVENUS. LA SOMME DE CES COTISATIONS VOUS DONNE DROIT À UNE PENSION DONT LE MONTANT DÉPEND DE VOS REVENUS D'ACTIVITÉ, DE VOTRE DURÉE DE COTISATION, ET DE VOTRE STATUT (SALARIÉ, FONCTIONNAIRE OU INDÉPENDANT).

BON À SAVOIR ! POUR CONNAÎTRE UNE ESTIMATION DE VOTRE PENSION, VOUS POUVEZ VOUS RENDRE SUR INFO-RETRAITE.FR. IL S'AGIT D'UN SITE DU SERVICE PUBLIC QUI CALCULE UNE ESTIMATION DE VOTRE RETRAITE EN FONCTION DE VOTRE CARRIÈRE À L'HEURE ACTUELLE.

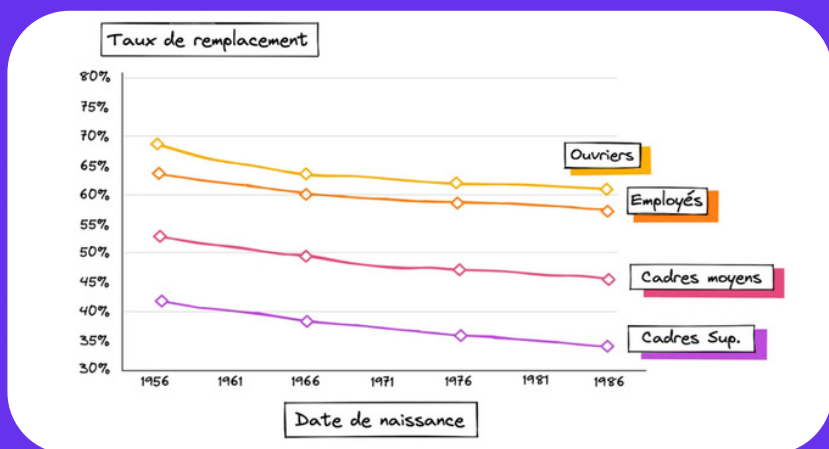


2 - AURAI-JE ASSEZ À MA RETRAITE ?

VOTRE PENSION REPRÉSENTERA UNE PARTIE SEULEMENT DE VOTRE REVENU D'ACTIVITÉ, LA DIFFÉRENCE REPRÉSENTE LE DÉFICIT RETRAITE.

ACTUELLEMENT, LE TAUX DE REMPLACEMENT – C'EST-À-DIRE LA PART DE VOTRE REVENU D'ACTIVITÉ COUVERTE PAR VOTRE PENSION RETRAITE – EST EN MOYENNE DE 51,4% (SOURCE : RAPPORT 2024 DU CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES).

PAR EXEMPLE, SI VOTRE PENSION DE RETRAITE S'ÉLÈVE 1285€ PAR MOIS QUE VOTRE DERNIER REVENU D'ACTIVITÉ ÉTAIT DE 2500€ PAR MOIS, VOTRE TAUX DE REMPLACEMENT EST 51.4%.



POUR SAVOIR SI VOUS AUREZ ASSEZ D'ARGENT AU MOMENT DE VOTRE RETRAITE (BÂTON ORANGE DU SCHÉMA), VOUS DEVEZ ÉVALUER VOS BESOINS FINANCIERS À LA RETRAITE, À COMMENCER PAR VOS DÉPENSES COURANTES :

AUREZ-VOUS UN CRÉDIT IMMOBILIER À REMBOURSER ?

AUREZ-VOUS ENCORE DES ENFANTS À CHARGE ?

VOUS DÉPLACEREZ-VOUS FRÉQUEMMENT ET AVEC QUEL MOYEN ? NÉCESSITANT DE L'ESSENCE OU NON ?

AVEZ-VOUS DES LOISIRS ? LESQUELS ? NÉCESSITENT-ILS UN BUDGET MENSUEL ?

ENSUITE, VOUS DEVEZ ESTIMER CE QUE VOUS SOUHAITEZ FAIRE DE VOTRE RETRAITE :

VOUS AVEZ UN PROJET D'ACHAT NÉCESSITANT UN APPORT EN CAPITAL ?

VOUS VOULEZ VOYAGER À TRAVERS LE MONDE ?

UNE FOIS QUE VOUS AVEZ ÉVALUÉ CE DONT VOUS AUREZ BESOIN, VOUS POURREZ ESTIMER L'ÉCART ENTRE VOS BESOINS ET LA RETRAITE OBLIGATOIRE.

Vous aurez bien une retraite !

CONTRAIREMENT À CE QUE VOUS ENTENDEZ COURAMMENT, VOUS AUREZ BIEN UNE RETRAITE ! ENCORE MIEUX, C'EST VOUS QUI VOUS LA CONSTITUEZ.

VOUS VOUS DEMANDEZ COMMENT VOUS POUVEZ FAIRE ? ON VOUS DONNE DES ÉLÉMENTS DE RÉPONSE !

CRITERES	PLAN D'EPARGNE RETRAITE	ASSURANCE-VIE	IMMOBILIER	PEA	COMPTE-TITRES
Disponibilité de l'épargne	Lors du départ à la retraite, sauf cas particuliers	Disponible à tout moment	Uniquement en cas de vente du bien	Disponible à tout moment	Disponible à tout moment
Dispositifs fiscaux en phase de constitution	Déductibilité des versements du revenu imposable	-	Dispositifs de défiscalisation : Pinel +, LMNP, Denormandie.3	-	-
Dispositifs fiscaux en phase de sortie	Si versements non-déduits : Capital exonéré d'impôt sur le revenu	Après 8 ans de détention : exonération des gains jusqu'à 4 600 € par personne	-	Gains exonérés de l'impôt sur le revenu après 5 ans de détention	-
Fiscalité en phase de sortie	Si versements déduits : Capital inclus dans l'impôt sur le revenu	Prélèvement forfaitaire unique réduit après 8 ans de détention.	Plus-value immobilière soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux	17,2% de prélèvements sociaux	Gains taxés à 30%
Fluctuations de l'épargne et performances potentielles	PER Multi-supports : selon la répartition entre type de supports	Selon la répartition entre type de supports	Plus-value immobilière soumise à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux	Forte	Forte

La solution Neo Assurances : la diversification !

CHEZ NEO ASSURANCES, NOUS METTONS EN AVANT UN MOT-CLÉ POUR LA RÉUSSITE DE VOS PROJETS : LA DIVERSIFICATION !

LE MEILLEUR MOYEN DE PRÉPARER LA RETRAITE DONT VOUS VOULEZ, C'EST DE DIVERSIFIER VOS INVESTISSEMENTS.

ET ÇA TOMBE BIEN, C'EST CE QUE NEO ASSURANCES VOUS PERMET : AJUSTEZ VOTRE ÉPARGNE ENTRE ASSURANCE-VIE ET PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE SELON VOS OBJECTIFS.

POUR DÉTERMINER CES OBJECTIFS, VOUS DEVEZ VOUS POSER LES TROIS QUESTIONS SUIVANTES :

AURAI-JE BESOIN DE MON ÉPARGNE AVANT LA RETRAITE ?

C'EST LA PREMIÈRE QUESTION QUE VOUS DEVEZ VOUS POSER : SOUHAITEZ-VOUS BLOQUER UNE PARTIE DE VOTRE ÉPARGNE JUSQU'À LA RETRAITE ?

- **VOUS AUREZ BESOIN DE TOUTE VOTRE ÉPARGNE À COURT OU MOYEN TERME : PRIVILEGIEZ L'ASSURANCE-VIE**
- **VOUS SOUHAITEZ GARDER TOUTE VOTRE ÉPARGNE POUR VOTRE RETRAITE PRIVILEGIEZ LE PER**
- **VOUS SOUHAITEZ GARDER UNE PARTIE DE VOTRE ÉPARGNE POUR LA RETRAITE, ET GARDER LE RESTE DISPONIBLE : COMBINEZ LES DEUX**

QUELS SONT MES OBJECTIFS ?

COMBINER ASSURANCE-VIE ET PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE VOUS APORTE PLUSIEURS AVANTAGE :

- **VOUS DIVERSIFIER VOTRE ÉPARGNE POUR AUGMENTER VOS CHANCE DE GAIN**
- **VOUS BÉNÉFICIEZ DES AVANTAGES DES DEUX PRODUITS**
- **VOUS CUMULEZ LES DISPOSITIFS FISCAUX**

SURVIENT ALORS LA QUESTION DE LA RÉPARTITION DE VOTRE ÉPARGNE ASSURANCE-VIE ET PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE. TOUT DÉPEND DE VOTRE OBJECTIF :

- **VOUS PRIVILÉGIEZ LES PROJETS À COURT OU MOYEN TERME NECESSITANT DU CAPITAL : VERSEZ PLUS SUR L'ASSURANCE-VIE QUE SUR LE PER**
- **VOUS PRIVILÉGIEZ LA DÉFISCALISATION ET L'ÉCONOMIE D'IMPÔTS : VERSEZ PLUS SUR LE PER**
- **VOUS PRIVILÉGIEZ L'ÉQUILIBRE ENTRE PROJETS ET FISCALITÉ : RÉPARTISSEZ ÉQUITABLEMENT VOTRE ÉPARGNE ENTRE PER ET ASSURANCES-VIE**



QUEL EST MON TAUX MARGINAL D'IMPOSITION ?

LE BAREME DE L'IMPÔT SUR LE REVENU EST PROGRESSIF. VOTRE REVENU IMPOSABLE EST RÉPARTI DANS LES DIFFÉRENTES TRANCHES, CHACUNE AYANT UN TAUX D'IMPOSITION DIFFÉRENT.

LE PER VOUS PERMET DE BÉNÉFICIER D'UN AVANTAGE FISCAL PUISQUE LES VERSEMENTS SONT DÉDUCTIBLES DU REVENU IMPOSABLE, ENTRAÎNANT UNE DIMINUTION DU REVENU ET PAR CONSÉQUENT DES IMPÔTS.

Tranches d'imposition 2025				
Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 4
Jusqu'à 11 497 €	De 11 498 € à 29 315 €	De 29 316 € à 83 823 €	De 83 824 € à 180 294 €	Plus de 180 295 €
0%	11%	30%	41%	45%

VOTRE TMI EST SUPÉRIEUR OU ÉGAL À 30% : NOUS VOUS CONSEILLONS D'INVESTIR UNE PARTIE DE VOTRE ÉPARGNE EN PER, COUPLÉE À UNE ASSURANCE-VIE, ENTRAÎNANT UNE DIMINUTION DU REVENU ET PAR CONSÉQUENT DES IMPÔTS.



Thomas

42 ans - Cadre d'entreprise

Revenus bruts 70 000€

Revenu imposable 63 000€

Versements PER 7000€
10% des revenus bruts

Taux marginal d'imposition 30%

Économie d'impôts

Les revenus de Thomas sont soumis au taux marginal d'imposition de 30%, sa diminution d'impôt est donc égale à 30% de son versement de 7000€.

2 100 €
par an

3 bonnes raisons de choisir le PER pour compléter votre future retraite

ÉPARGNEZ À VOTRE RYTHME



LE PER EST OUVERT À TOUS. VOUS L'ALIMENTEZ SELON VOS CAPACITÉS, SANS OBLIGATION, PAR DES VERSEMENTS RÉGULIERS OU PONCTUELS. PLUS VOUS COMMENCEZ À ÉPARGNER TÔT, PLUS VOTRE EFFORT SERA LISSÉ DANS LE TEMPS.

VOUS POUVEZ TRANSFÉRER DANS VOTRE PER VOS DROITS INDIVIDUELS D'ANCIENS CONTRATS RETRAITE (PERP, MADELIN).

DÉDUISEZ VOS VERSEMENTS DE VOTRE REVENU IMPOSABLE



SI VOUS ÊTES SALARIÉ, VOUS POUVEZ DÉDUIRE VOS COTISATIONS DE VOTRE REVENU IMPOSABLE, DANS LES LIMITES EN VIGUEUR (ART. 163 QUATERVICIES DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS).
EXEMPLE : POUR UN VERSEMENT DE 300 € / MOIS, SOIT 3 600 € / AN, L'ÉCONOMIE D'IMPÔT S'ÉLÈVE À 1 080 € (AVEC UN TAUX MARGINAL D'IMPOSITION DE 30 %).

SI VOUS ÊTES TRAVAILLEUR INDÉPENDANT (TNS), VOS VERSEMENTS SONT DÉDUCTIBLES DE VOTRE BÉNÉFICE IMPOSABLE, DANS LES LIMITES EN VIGUEUR (ARTICLE 154 BIS DU CODE DES IMPÔTS).

DISPOSEZ PLUS FACILEMENT DE VOTRE ÉPARGNE



AVANT LA RETRAITE : SI LE PRINCIPE DU PER EST DEBLOQUER VOTRE ÉPARGNE JUSQU'À LA RETRAITE, VOUS POURREZ NÉANMOINS DÉBLOQUER VOS FONDS EN CAS D'ACHAT DE VOTRE RÉSIDENCE PRINCIPALE OU D'ACCIDENT DE LA VIE, DANS LES CAS PRÉVUS PAR L'ARTICLE L.224-4 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER.

AU MOMENT DE LA RETRAITE : VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE UNE RENTE VIAGÈRE, UN CAPITAL OU UN MIX DES DEUX.

COMMENT VAIS-JE RÉCUPÉRER MON ÉPARGNE À LA RETRAITE ?

EN CAPITAL



LORSQUE VOUS AUREZ ATTEINT L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART OU LIQUIDÉ VOTRE PENSION DE RETRAITE DANS UN RÉGIME OBLIGATOIRE D'ASSURANCE VIEILLESSE, VOUS POURREZ PERCEVOIR L'ÉPARGNE ACCUMULÉE DANS VOTRE PER, EN UNE OU PLUSIEURS FOIS. CETTE SOMME POURRA ALORS ÊTRE UTILISÉE EN TOUTE LIBERTÉ POUR ACHETER UN BIEN IMMOBILIER, INVESTIR, OU TRANSMETTRE VOTRE PATRIMOINE À VOS PROCHES.

EN RENTE À VIE



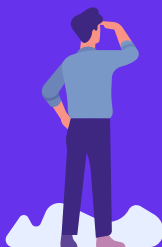
AVEC LA RENTE VOTRE ASSUREUR VOUS VERSE DES REVENUS RÉGULIERS TOUT AU LONG DE VOTRE RETRAITE, EN FONCTION DU CAPITAL ACCUMULÉ. CELA VOUS ASSURE DONC UNE STABILITÉ FINANCIÈRE, QUEL QUE SOIT L'ÉTAT DES MARCHÉS FINANCIERS. ET SI VOUS OPEZ POUR UNE RENTE RÉVERSIBLE, LA PERSONNE DE VOTRE CHOIX BÉNÉFICIERA D'UNE RENTE À VIE APRÈS VOTRE DÉCÈS.

EN MIXANT LES DEUX OPTIONS



VOUS POUVEZ CHOISIR LORS DE LA LIQUIDATION DE VOTRE CONTRAT DE PERCEVOIR VOTRE ÉPARGNE POUR PARTIE EN CAPITAL ET POUR PARTIE SOUS FORME DE RENTE À VIE, QUI SERA CALCULÉE SUR LE SOLDE DE L'ÉPARGNE CONSTITUÉE.

CONCLUSION



VOTRE RETRAITE NE DEVRAIT PAS ÊTRE LAISSÉE AU HASARD.

CHAQUE EURO QUE VOUS PLACEZ AUJOURD'HUI EST UNE PIERRE QUE VOUS AJOUTEZ À L'ÉDIFICE DE VOTRE LIBERTÉ FINANCIÈRE.

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE EST VOTRE OPPORTUNITÉ DE TRANSFORMER VOS REVENUS ACTUELS EN UN CAPITAL SOLIDE, TOUT EN PROFITANT D'AVANTAGES FISCAUX IMMÉDIATS.

NE LAISSEZ PAS PASSER LES ANNÉES SANS AGIR : CHAQUE MOIS COMPTE.

N'HESITEZ PAS À NOUS CONTACTER DÈS MAINTENANT POUR METTRE EN PLACE VOTRE PLAN SUR MESURE ET COMMENCER À BÂTIR LA RETRAITE QUE VOUS MÉRITEZ.

L'AVENIR SE PRÉPARE AUJOURD'HUI.



04.22.91.04.34

NEOASSURANCES.FR

PRENEZ RENDEZ-VOUS

